

L'Association Sportive du collège est ouverte à tous les élèves de l'établissement. Les activités sont encadrées par les professeurs d'EPS. Des entraînements sont proposés le midi (de 13 h 00 à 13 h 50) et le mercredi. Les compétitions ont lieu certains mercredis après-midi. Un calendrier sera distribué aux élèves. Les activités proposées en 2013-2014 :

**Sports collectifs :** **Futsal :** le mardi midi (M. Tyrant)  
**Handball :** le jeudi midi (Mme Cohéré et M. Tyrant)

**Activités athlétiques :** **Cross :** novembre et décembre. **Athlétisme :** à partir du mois d'avril.

**Sports de raquettes :** **Badminton<sup>(1)</sup> :** le lundi midi et le mercredi de 13 h 15 à 14 h 15 (Mme Marcouyeux).  
**Bad ten :** rencontres en avril et mai  
**Tennis de table<sup>(1)</sup> :** le mercredi de 13 h 15 à 15 h 15 (M. Vincent) :

**Fitness :** **Step, stretching :** vendredi midi (Mme Cohéré)

**Activités physiques de pleine nature :** **Acrobranche** *Quelques mercredis après-midi, voir le calendrier.*  
**Bi Athlon - Run and Bike**  
**Canoë, Kayak**  
**Course d'Orientation**  
**Raid**

Les élèves participent à des rencontres au niveau du district (inter-établissements). En cas de qualification, ils accèdent au niveau départemental, régional, voire national. Les déplacements se font en bus ou car et sont assurés par le collège.

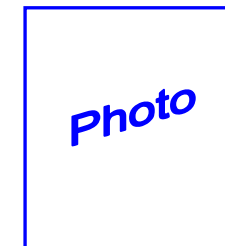
L'association organise également pour ses adhérents un stage (payant) de découverte plein air en fin d'année à Glomel.

Le programme (lieux et horaires) des compétitions des mercredis est affiché sous le préau. La présence des élèves n'est pas obligatoire tous les mercredis, mais encouragée et appréciée par les enseignants pour un meilleur suivi au niveau des équipes. Toutefois, les élèves peuvent moduler leur participation en fonction de leur travail scolaire. Les élèves doivent venir avec une tenue adaptée, y compris pour les entraînements. La licence permet d'accéder à la pratique d'une ou plusieurs activités.

*Le Conseil général aide le sport scolaire par une participation au coût de la licence sportive à hauteur de 5 € par élève. Cette aide est versée à l'association sportive du collège et non aux familles.*

**Tout dossier incomplet sera refusé et l'élève ne pourra pas participer aux activités.**

<sup>(1)</sup> de septembre à mars ou avril. L'entraînement pourra être annulé en cas de compétition de Sports Collectifs dans le gymnase.



**Prix de la licence 2013/2014 : 13 €** (les bons de la CAF sont acceptés)  
(10 € par élève lorsqu'il y a 2 enfants licenciés dans la famille,  
3 € pour ceux qui ne participent qu'au cross).

Nom : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : ...../...../..... à .....  
Adresse : .....  
.....  
Téléphone : ..... ou .....  
Classe de : ..... Régime : Externe, demi-pensionnaire (*Rayer la mention inutile*)

**-Autorisation parentale :**

Je soussigné(e) mère, père ou tuteur (*Rayer la mention inutile*)  
(*nom et prénom du responsable légal*) .....  
autorise l'élève (*nom et prénom*) .....  
à faire partie de l'association sportive de son établissement, et autorise le professeur responsable à faire hospitaliser mon enfant en cas de nécessité. Je reconnais au professeur responsable du déplacement le droit de prendre, en cas d'urgence, toutes les mesures nécessaires pour la sauvegarde de mon enfant, ainsi que toutes les dispositions que réclameraient des circonstances imprévues pour le maintien de la discipline ou de la sécurité des enfants.

*Cette autorisation est indispensable pour l'inscription d'un élève à l'A.S. (Extrait des "textes officiels" concernant l'organisation du sport scolaire, chapitre "Dispositions générale relatives aux associations").*

A ..... , le ...../...../.....  
Signature des parents :

**-Certificat médical :**

Je soussigné(e) : ..... Docteur en médecine, certifie avoir examiné ..... et n'avoir constaté à ce jour, aucun signe clinique apparent contre-indiquant la pratique du sport en compétition.

A ..... , le ...../...../.....  
Cachet et signature du médecin :

*(Joindre à ce document une photo et le règlement à l'ordre de l'Association sportive)*